

# Bulletin d'adhésion 2020

## Structure

- ✓ Je souhaite apporter mon soutien à l'action menée par le Pôle arts visuels en devenant membre de l'association. Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et les approuver sans réserve.
- ✓ Je déclare représenter une structure professionnelle du secteur des arts visuels : son activité contribue à former, exposer, aider, renseigner etc. des professionnels du secteur. Peuvent devenir membres actifs de l'association en tant que personnes morales : le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire, les musées, les centres d'art contemporain, les écoles d'art, les artothèques, les fonds municipaux, les associations d'art contemporain, les galeries associatives, les galeries d'art privées, les collectifs d'artistes, les salons, les manifestations, les fondations ou tout autre structure professionnelle œuvrant dans le champ des arts visuels.

### Identité

Nom de la structure ..... Nom usuel si différent .....

Adresse du siège .....  
Code postal ..... Ville .....

Adresse de correspondance (si différente du siège) .....

Téléphone ..... Portable .....

E-mail ..... Site web .....

Année de création .....

Nom et prénom du représentant de la structure .....

Nom, prénom et fonction de la (des) personne(s) désignée(s) pour représenter la structure au sein du Pôle arts visuels (2 personnes max.) .....

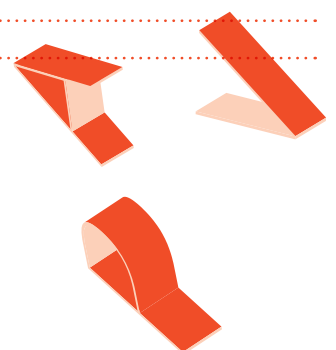
### Réseaux

Votre structure est-elle membre d'un ou plusieurs réseaux, syndicats ou fédérations professionnelles ?      oui       non

Si oui, lesquels ? .....

### Activité (description de l'activité)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## Forme juridique de la structure

### Secteur Public

- Commune
- Communauté de communes, d'agglomération, urbaine
- Établissement public de coopération culturelle (EPCC)
- Autre (merci de préciser) .....

### Secteur privé non lucratif

- Association loi 1901
- Comité d'entreprise, d'établissement
- Autre (merci de préciser) .....

### Secteur privé lucratif

- Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
- Société coopérative de Production (SCOP)
- Société d'économie mixte (SEM)
- Société à responsabilité limitée (SARL)
- Société anonyme (SA)
- Autre (merci de préciser) .....

## Collège d'adhésion

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et encourager le débat et la concertation, l'adhérent(e) est invité(e) à s'identifier dans un collège. Merci de cocher le collège de votre choix.

(un seul choix possible)

- Formation  
Enseignants, responsable pédagogique, historiens de l'art, formateurs, chercheurs... (structures = écoles supérieures d'art, universités, organismes de formation professionnelle)
- Éducation artistique et culturelle  
Artistes intervenants, médiateurs, etc. (structures = écoles municipales d'art, association d'éducation artistique, ateliers d'artiste...)
- Création  
Artistes
- Production  
Ateliers d'artistes, régie, assistants d'artistes, agents d'artistes, chargé de production, résidence d'artiste...
- Édition  
Éditeurs, critiques d'art, chargée de diffusion, secrétaire d'édition...

- Diffusion  
Commissaire d'exposition, directeur artistique, resp. communication... (structures = lieux d'exposition)
- Collection  
Conservateurs, restaurateurs, directeurs artistique,... (structures = musées, frac, artothèques)
- Art public  
Responsables des dispositifs publics (commande publique, 1%), intermédiaires (ex : action nouveaux commanditaires)
- Marché de l'art  
Galeristes, responsables foires, fondations (structures = fondations, foires, galeries d'art...)
- Administration et juridique  
Avocat, juriste, administrateurs, formateurs...
- Accompagnement  
Chargé d'accompagnement des artistes (structures de conseils, orientation, information)...
- Recherche  
Chercheurs, universitaires, artistes...

## Cotisation

Le montant de la cotisation est fonction du nombre d'ETP (Emploi Temps Plein) de la structure :

- Supérieur à 20 ETP → 200 €
- De 10 ETP à 20 ETP → 150 €
- Entre 5 et moins de 10 ETP → 120 €
- Entre 2 et moins de 5 ETP → 90 €
- Entre 0,5 et moins de 2 ETP → 60 €
- Inférieur à 0,5 ETP → 30 €

## Règlement

- Je joins et j'envoie par courrier un chèque à l'ordre du Pôle arts visuels Pays de la Loire d'un montant de ..... €  
→ Pôle arts visuels Pays de la Loire  
BP 11428 44014 Nantes cedex 1
- Je procède à un virement bancaire d'un montant de ..... €  
→ IBAN: FR76 1027 8361 7600 0117 8230 137  
BIC: CMCIFR2A Banque: 10278 Guichet: 36176  
Compte: 00011782301 Clé: 37  
(N'oubliez-pas d'indiquer le nom de la structure lors du virement)

À .....

Le ..... / ..... / .....

Signature

→ **Contact**  
**contact@poleartsvisuels-pdl.fr**  
**poleartsvisuels-pdl.fr**